

Compte rendu réunion du Conseil Municipal

Du 30 Octobre 2015

Date de convocation : 26 octobre 2015

PRESENTS : M. ZDAN Michel, Mme MANFRINATO Mélissa, M. LORRAIN Jean-Luc, M. OLIVA Charles, Mme FLOURY Clara, Mme DEMESSANCE Florence, Mme RIZZO Nadine, Mme DJOURI Fadhéla, Mme ROBECQUE Amandine, M. DA SILVA CORREIA Manuel, Mme LOUPADIERE Lynda.

EXCUSES : Mme VILLAESCUSA Sylvie (Pouvoir donné Mme DEMESSANCE Florence), M. SAJDAK Henri (Pouvoir donné à M. LORRAIN Jean-Luc), M. MESPLES Noël (Pouvoir donné M. ZDAN Michel), Mme RAMAHERRIRARINY Liliane (pouvoir donné à Mme FLOURY Clara)

ABSENTE :

SECRETAIRE : Mme LOUPADIERE Lynda

COMPTE RENDU :

- 1) Approbation du compte rendu du 23/09/2015

* Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

- 2) Convention pour la distribution des bulletins par le SMIVOM

* Monsieur le Maire indique que le SMIVOM propose aux Collectivités de distribuer le bulletin municipal en même temps que le bulletin du SMIVOM en moyennant une participation financière. Une convention est proposée aux collectivités qui souhaitent en bénéficier.

Monsieur le Maire indique que la Commune de Grazac peut se permettre de distribuer le bulletin municipal et propose au Conseil Municipal de ne pas signer la convention pas par rapport au coût mais cela permettrait aux administrés de voir les élus sur le terrain.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve de ne pas signer cette convention.

- 3) Approbation Statut du SMIVOM

* Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la Commune de Lagardelle sur Lèze se voit intégrer au SMIVOM pour la collecte et traitement des ordures ménagères, il y a lieu d'approuver les nouveaux statuts du SMIVOM.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve les nouveaux statuts.

-4) Taxe d'aménagement

* Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'avant le 30/11/2015, la délibération de la taxe d'aménagement doit être reconduite. Monsieur le Maire rappelle que celle-ci est à 5% pour tout le territoire de la Commune.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de reconduire la délibération du 07/11/2014.

-5) Travaux d'éclairage public pour 2016 :

- * Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal, une demande de travaux d'éclairage public pour 2016 doit parvenir au SDEGH avant le 31/12/2015.

Monsieur le Maire propose :

- Un éclairage au lieu dit « Capayrou »
- Un remplacement des éclairages obsolètes
- Un cheminement RD12 à Rouge
- Une extinction des lampadaires hors Bourg

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

-6) Avenant Technique « Réseau Pluvial » :

- * Monsieur le Maire informe que des travaux supplémentaires sont à prévoir concernant le réseau pluvial à Rouge notamment :

- La fourniture et la mise en place d'un revêtement bicouche en pied de merlon en terre le long de la RD28e
- La fourniture et la mise en place d'un entourage béton armé de protection en pied de merlon terre existant le long de la RD28e
- La fourniture et mise en place de branchements particuliers complets EU (eaux usées) à reprendre dans le bourg du « quartier Rouge » / Commune de GRAZAC.

Le montant de cet avenant s'élève à 9 818.25 € HT.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

-7) Questions diverses :

Le Restaurant la Folle Folie : demande à la Municipalité de fermer le coin du barbecue par un rideau métallique. Monsieur le Maire a fait appel à deux sociétés et présente les deux devis :

- Le devis de la société V2M s'élève à 615 € HT
- Le devis de la société SMA s'élève à 1671.52 € HT

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter le devis de la société V2M.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité

Notification des Amendes de Police : Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le Conseil Départemental a répondu favorablement au dépôt des Amendes de Police. Les travaux suivant se feront en 2016 :

- Écluse
- Peinture pour le stationnement
- Ralentisseurs
- Panneaux de signalisation

Congrès des Maires : Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de participer au Congrès des Maires qui aura lieu les 18, 19 et 20 novembre 2015.

La facture Vol / logement et petit déjeuner s'élève à 310 €

La facture pour participer au Congrès des Maires (accès aux salles, débats...) s'élève à 90 €.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité

Projet Éolien : La société WindVision ne donne pas suite à ce projet sur la Commune. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de continuer tout de même cette démarche.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Association les DIEUJANTÉS : Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'association remerciant la Collectivité pour les avoir accueillis lors de la « Rando de Nuit » qui a eu lieu le 18 octobre 2015.

YOGA : L'association Vibrer Yoga demande la réservation de la salle polyvalente à titre gracieux pour un stage de Yoga qui aura lieu du Vendredi 29 avril 2016 au Samedi 30 avril 2016.

Monsieur le Maire rappelle que la salle polyvalente est gratuite pour toutes les associations du territoire d'Auverive dans le but non lucratif.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander à l'association le rapport financier de la journée si les recettes sont supérieures aux dépenses, on lui demandera la somme de 200 € pour la location de la salle.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Radio Occitanie : L'Antenne de la Radio Occitanie est située depuis une quinzaine d'année à Bagnos Haut. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'après avoir eu un contact avec Monsieur Guy DAVID, l'idée serait de déplacer cette antenne près de la Mairie avec une contrepartie de mettre à disposition un petit studio (par exemple l'ancien garage). Ce studio serait gratuit pendant 1 an et mis à disposition pour les associations du village, le SMIVOM, la CCVA, et les jeunes du territoire afin de diffuser leurs publicités etc ...

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de réfléchir à cette proposition.

Séance levée à 22 h 30

Approuvé le 27 novembre 2015 à l'unanimité

M. ZDAN	M. MESPLES
M. LORRAIN	Mme ROBECQUE
Mme VILLAESCUSA	Mme DJOURI
Mme DEMESSANCE	Mme RAMAHERIRARINY
Mme MANFRINATO	Mme FLOURY
Mme RIZZO	M. SAJDAK
M. DA SILVA CORREIA	M. OLIVA
Mme LOUPADIERE	